

APA – Montant et reste à charge 2023

1) L'APA à domicile

Le **montant de l'APA à domicile** est égal au montant du plan d'aide diminué d'une participation éventuelle laissée à la charge de l'assuré et calculée en fonction de ses ressources.

$$\text{MONTANT APA} = \text{PLAN D'AIDE} - \text{PARTICIPATION}$$

Ci-dessous les montants maximum de l'APA en fonction du GIR (= Plan d'aide).

Gir	Montant
Gir 1	Au maximum 1 914,04 € par mois
Gir 2	Au maximum 1 547,93 € par mois
Gir 3	Au maximum 1 118,61 € par mois
Gir 4	Au maximum 746,54 € par mois

Source : www.service-public.fr

Ci-dessous, le tableau du reste à charge en fonctions des ressources.

Montant de vos ressources mensuelles	Part de votre reste à charge
Jusqu'à 864,60 €	Aucune
Supérieur à 864,60 € et jusqu'à 3 184,11 €	Votre reste à charge varie progressivement de 0 % à 90 % du montant du plan d'aide
Supérieur à 3 184,11 €	Reste à charge égal à 90 % du montant du plan d'aide utilisé

Source : www.service-public.fr

2) L'APA en établissement

L'allocation de l'APA en établissement correspond à la différence entre le tarif

dépendance de l'établissement et la participation laissée à la charge du bénéficiaire, celle-ci dépendant de son degré de perte d'autonomie (GIR).

MONTANT APA = TARIF DÉPENDANCE – PARTICIPATION

Montant de vos ressources mensuelles	Montant du tarif dépendance restant à votre charge
Jusqu'à 2 635,54 €	Tarif dépendance de l' <i>Ehpad</i> pour les Gir 5 et GIR 6
Supérieur à 2 635,54 € et jusqu'à 4 054,67 €	Tarif dépendance de l'Ehpad pour les Gir 5 et Gir 6, auquel est ajouté un montant qui varie de 0 % à 80 % de la différence entre le tarif dépendance de l'Ehpad pour votre Gir et le tarif dépendance de l'Ehpad pour les Gir 5 et Gir 6
Supérieur à 4 054,67 €	Tarif dépendance de l'Ehpad pour les Gir 5 et Gir 6, auquel est ajouté 80 % de la différence entre le tarif dépendance de l'Ehpad pour votre Gir et le tarif dépendance de l'Ehpad pour les Gir 5 et Gir 6

Source : www.service-public.fr

Exemple :

Dans l'EHPAD « Les Mésanges », les tarifs dépendance sont :

- Gir 1 et 2 : 20,81 € par jour, soit 624,30 € par mois ;
- Gir 3 et 4 : 13,21 € par jour, soit 396,30 € par mois ;
- Gir 5 et 6 : 5,60 € par jour, soit 168 € par mois.

Lucie, accueillie dans cet EHPAD, est en Gir 2. Le tarif dépendance qui lui est appliqué est donc de 624,30 € par mois.

Ses ressources mensuelles sont de 2250 € : elle fait donc partie du premier groupe de revenus, et la participation financière qui lui sera demandée correspondra au tarif dépendance pour les Gir 5 et 6 : 168 € par mois.

Le montant de l'APA versé à Lucie sera égal au tarif dépendance appliqué à son Gir (624,30 €) moins sa participation financière (168 €) : $624,30 \text{ €} - 168 \text{ €} = 456,30 \text{ €}$.

Lucie aura une allocation personnalisée d'autonomie de 456,30 € par mois.